

COMMUNE DE MALZÉVILLE
CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 20 AVRIL 2011

Conseillers municipaux en exercice : 29

Membres présents à la séance : Jean-Pierre FRANOUX, Bertrand KLING, Jean-Pierre ROUILLON, Jean-François PASQUET, Odile CHANDELIER, Daniel THOMASSIN, Bernard PIERRAT, Claudine JACQUEMIN, Michèle BONNENTIEN, François KLAEYLE, Colette MESNIER, Malika TRANCHINA, Claude FINANCE, Gérard VIRY, Geneviève FLEURY, Sophie WAKEFORD, Yves COLOMBAIN, Marc BARRON.

Votants : 27

Conseillers absents excusés : Béatrice ANTOINE, Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER, Francine PIERRE, Véronique DEVIGNES, Samia MESSALTI, Christine SIEURIN, David CARABIN, Jean-Marie HIRTZ, Elsa PLUMIER.

Conseillers absents non excusés : Pascal PELINSKI, Bernard BRAUN.

Procurations : Béatrice ANTOINE à Jean-Pierre FRANOUX,
David CARABIN à Daniel THOMASSIN,
Elsa PLUMIER à Bertrand KLING,
Véronique DEVIGNES à Colette MESNIER,
Jean-Marie HIRTZ à Gérard VIRY,
Samia MESSALTI à Jean-Pierre ROUILLON,
Marie-Dominique MAROLDT-GAUTIER à François KLAEYLE,
Christine SIEURIN à Odile CHANDELIER,
Francine PIERRE à Claudine JACQUEMIN.

Secrétaire de séance : Claude FINANCE

Date convocation : 14 avril 2011

N°024/2011

Objet : Remboursement de sinistre par Groupama - accident Monsieur WOLLBRETT et dégât des eaux restauration scolaire Gény
Rubrique : 7.6.1.

Rapporteur : Jean-Pierre ROUILLON

Monsieur le Maire précise au conseil municipal que :

- suite à l'accident de Monsieur WOLLBRETT lors de la Fête des Pains 2010, des frais d'honoraires d'avocat ont été engagés par la commune pour la procédure devant le Tribunal Correctionnel de Nancy. Dans le cadre de notre contrat d'assurance, Groupama a procédé à un remboursement d'un montant de 356.68 €.
- Suite au dégât des eaux de la restauration scolaire Gény (infiltration toit terrasse du 21 décembre 2007), Groupama a procédé à un remboursement d'un montant de 3 193.00 €.

Après avis favorable de la commission finances en date du 15 mars 2011, le conseil municipal décide d'accepter les indemnisations proposées et autorise Monsieur le Maire à signer les pièces de règlement.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la proposition.

Date : 20 avril 2011

Lieu : Salle du conseil municipal, 14 rue du Général de Gaulle

Date de transmission à la Préfecture : 22 AVR. 2011

N° Accusé de réception : 211 0020-11-024-DE

Affichage : 22 AVR. 2011

Le Maire,
Jean-Pierre FRANOUX.



A large, stylized handwritten signature in black ink, which appears to read "J. Franoux".